AlloSchool

Comptabilité et Mathématiques financières : 2 BAC Eco-SGC

Régularisation des charges et produits - Exercices

Professeur : Mr JABER Naoufal

Sommaire

IV- Exercices

4-1/ Exercice 1

4-2/ Exercice 2

4-3/ Exercice 3

IV- Exercices

4-1/ Exercice 1

Au 31/12/2018 ; On a constaté que :

Un emprunt de 70 000 dh a été contracté le 01/07/18, remboursable sur 5 ans par des versements constants. Le 1er versement aura lieu le 01/07/19, les intérêts courus sont calculés au taux de 12 % l'an et versées à la même date que le remboursement. TVA 10%.

La société a réglé au début d'octobre 2018, le loyer semestriel des locaux qu'elle occupe : 2500 dh. Ce loyer couvre la période du 01/10/18 au 30/03/19.

Le fournisseur Radi a livré le 25/12/18 des matières premières d'une valeur de 20 000 dh (HT). TVA 20 %. La facture relative à cette livraison n'est pas encore parvenue à l'entreprise au moment de l'inventaire.

L'intérêt du dernier trimestre relatif à un prêt accordé par la société n'est pas encore encaissé, montant 1 250 dh.

La prime annuelle d'assurance a été réglée le 01/10/18. Montant : 14 400 dh.

L'entreprise a reçu le 2/12/18 des marchandises d'une valeur de 27 000 dh à l'inventaire, la facture n'est pas encore parvenue. TVA 20 %.

L'entreprise a encaissé le 01/12/18 le loyer trimestriel d'un local, Montant 9000 dh. Ce loyer couvre la période du 01/12/18 au 28/02/19.

La consommations d'électricité du mois de décembre 2018 estimée a 1650 dh reste à comptabiliser. La quittance n'arrive qu'en janvier 2019. TVA : 14 %.

Travail à faire

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de l'entreprise.

4-2/ Exercice 2

Au 31/12/2018, On a constaté que :

La facture n° V014 a été adressée au client "Madine", alors que les marchandises ne sont pas encore livrées, Montant 75 500 dh (DH). TVA 20%.

Les consommations d'électricité et d'eau de décembre ne sont pas encore réglées. Montants respectifs : 3 000 et 2 100 dh. TVA 14%.

Une facture relative à 54 700 dh (HT) de marchandises réceptionnées le 21/12/18, n'est pas encore parvenue. TVA 20%.

L'entreprise a contracté le 01/10/18 un emprunt de 115 000 dh auprès de la BMCE remboursable sur 5 ans. Les intérêts sont calcules au taux annuel de 12% et sont à régler au 30 septembre de chaque année.

La prime d'assurance annuelle du matériel de transport a été réglée le 01/10/18 pour un montant de 27 500 dh.

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de l'entreprise.

4-3/ Exercice 3

Au 31/12/2018, On a constaté que :

11 reste 236 dh de timbres fiscaux et 158 dh de timbres de poste non utilisés.

Le fournisseur "HAMDI" nous a promis une ristourne de 2 % sur les achats de l'exercice 2018 qui s'élèvent à 126 100 dh (HT).

Un prêt est consenti à M. TAHA le 01/10/18 d'un montant de 60 000 dh. Les intérêts sont à encaisser semestriellement à terme échu au taux de 6% par semestre.

Le loyer du dernier trimestre 2018 reste encore à régler, montant mensuel : 1 500 dh.

La prime annuelle d'assurance du matériel de transport qui s'élève à 8 400 dh a été réglée le 01/08/18.

Les cotisations à la CNSS relatives au mois de décembre 2018 sont à régler au coûts du mois suivant. Montant 3 500 dh.

La note du garagiste relative à la réparation d'un véhicule n'est pas encore parvenue. On estime son montant à 2 100 dh (HT). TVA 20%.

Une ristourne de fin d'année de 0,5% est promise au client SAIDI dont le chiffre d'affaires total s'élève à 175 600 dh. L'avoir correspondant n'est pas encore établi. TVA 20%.

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de l'entreprise.